

COMPTE RENDU N° 2014-04 REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 18 MARS 2014

L'an deux mil quatorze, le 18 mars à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 12 mars 2014, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GAUDIN, Maire.

PRESENTS : Jean-Luc GAUDIN, Armel TRÉGOUËT, Muriel BLOUIN, Michel DEMOLDER, Evelyne GILANTON, Dominique HEINRY, Monique BALOUNAÏCK, Frédéric TRÉGUIER, Nathalie GAUTIER, Dominique HUET, Stéphane MÉNARD, Dominique BARON, Karina GUERRIER, Alexane BÉBIN, Martine DRUART, Calixte TIENDRÉBÉOGO, Valérie DERISBOURG, Sylvie VAPPREAU, Adolphe AZUAGA.

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE :

Yannick JEUSSET a donné procuration à Karina GUERRIER

Laurence COURTEILLE a donné procuration à Valérie DERISBOURG.

ABSENTS EXCUSÉS : Yannick JEUSSET, Laurence COURTEILLE.

ABSENTS : Didier LE GOFF, Bertrand PELERIN, André GÉRARD, Denis DUAULT, Marie-Christine SALIBA, Nathalie AOULOU.

SECRETAIRES : Frédéric TRÉGUIER et Karina GUERRIER.

ORDRE DU JOUR

- 1- Zone d'activités du Pont Mahaud – lot 1 terrassement – voirie – assainissement – Avenant n° 3
- 2- Zone d'activités du Pont Mahaud – lot 2 réseaux souples – Avenant n° 2
- 3- Zone d'activités du Pont- Mahaud – Maîtrise d'œuvre – Avenant n° 4
- 4- Zone d'activités du Pont-Mahaud – Vente du lot n° 4
- 5- Finances - Budget principal commune - Décision modificative n°1
- 6- Foncier – Sentier du Tellé - Constitution d'une servitude de passage -
- 7- Pôle enfance Jeunesse Vie scolaire – Séjours camps Été 2014 – tarifs
- 8- Culture – Bibliothèque municipale – Don de livres à une association –
- 9- Urbanisme – DPU – DIA
- 10- Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)
- 11- Divers

Election d'un secrétaire de séance et approbation du compte rendu de la précédente réunion

Rapporteur : M. Jean-Luc GAUDIN, Maire

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection de 2 secrétaires de séance : Frédéric TREGUIER et Karina GUERRIER.

Ensuite, le compte rendu de la dernière séance dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée :

CR réunion du 25 février 2014

N'appelant aucune observation, ce compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal accepte d'ajouter à l'ordre du jour le dossier suivant :

- Mine de Polars – Frais de déplacement des auteurs -

N° 2014-57 Zone d'activités du Pont Mahaud – lot 1 terrassement – voirie – assainissement – Avenant n°3

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités du Pont Mahaud, le lot 1 Terrassement – Voirie - Assainissement a été confié à l'entreprise LEMEE TP/SPTP (marché de travaux du 09.10.2007). Le nouveau permis d'aménager a été délivré le 27/09/2011.

Les avenants n° 1 et n° 2 approuvés par délibérations les 2 juillet 2013 et 5 novembre 2013 avaient pour objet de reprendre les éléments de contexte du chantier.

Les travaux de la seconde phase d'aménagement de la zone d'activités ont repris à l'automne dernier. Le revêtement définitif en enrobé de la voirie sera réalisé jusqu'à l'allée cavalière et la couche de finalisation sur la 2^{ème} tranche ne sera pas mise œuvre.

En accord avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises, la commune souhaite clôturer les marchés des entreprises au vu des travaux qui seront réellement réalisés sur le chantier (linéaire et quantitatif).

Les modifications dans la masse et dans le contenu des travaux à exécuter avant la clôture du marché pour le lot 1 engendrent un projet d'avenant n° 3 en moins value pour un montant total de 26 736.10€ HT comprenant :

N° de prix	Montant HT	Observations
2.1.2	- 4 470,00	Seulement 40% de l'allée cavalière ont été remis en état, 55ml sur 175ml.
3.1.3.1	+ 3 960,00	Afin de protéger la couche de base en grave bitume l'entreprise réalise un revêtement en bicouche sur 1800 m ²
3.1.5.2 3.1.5.3.1	- 13 320,00	1800 m ² de revêtement définitif en enrobé ne sont plus réalisés dans le cadre de ce marché
3.2.1.1.1.2	- 1 980,00	Après vérification des quantités réalisées il est constaté 110 ml de bordures P1 en moins
3.6.1 3.6.2.1 3.6.2.2	- 3 040,00	La nature et quantité du mobilier urbain ont été adaptés en phase travaux en accord avec la commune : barrière forestière en moins remplacée par des merlons et des chicanes bois.
4 - Assainissement	+ 1 800,00	L'ensemble de quantités réalisées ont été vérifiées et ont fait l'objet d'une balance de travaux en intégrant le busage de fossé sur la RD et en ressortant dans des forfaits les branchements des particuliers.
5 – Travaux liaison piétonne entre giratoire et VC 06	- 11 859,10	Travaux liaison piétonne entre giratoire et VC 06 non réalisés sauf 15 ml d'accodrain devant une entrée de lot.

PN1	- 1 883,00	Modification du volume pour intégrer l'apport de terre végétale complémentaire autour de l'allée cavalière et du merlon vers la RD
PN2	+ 1 936,00	Création d'un prix nouveau pour la fourniture et pose des canalisations réalisées en Ø200 PVC CR8
PN3	+ 2 120,00	Réalisation de chanfrein en enrobé 0/10 au niveau des bordures surbaissés dans la zone où les enrobés définitifs ne sont pas réalisés pour permettre les accès et protéger les bordures.
TOTAL	- 26 736,10	

Il en résulte un nouveau montant du marché de 552 933.80 € HT se décomposant comme suit :

Montant initial hors option	505 051.06 € HT
Option	29 173.81 € HT
Avenant n° 1	35 845.03 € HT
Avenant n° 2	9 600.00 € HT
Avenant n° 3	- 26 736.10 € HT
Nouveau montant du marché	552 933.80 € HT

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 18 mars 2014,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- autorise la passation de cet avenant n° 3 au marché de travaux avec l'entreprise LEMEE TP/SPTP pour une moins value 26 736.10 € HT,
- donne délégation à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 2014-58 Zone d'activités du Pont Mahaud II – lot 2 Réseaux souples – Avenant n° 2

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités du Pont Mahaud, le lot 2 Réseaux Souples a été confié à l'entreprise Plançon Bariat (marché de travaux du 9/10/2007). Le nouveau permis d'aménager a été délivré le 27/09/2011.

L'avenant n° 1 approuvé le 2 juillet 2013 avait pour objet de prendre en compte les travaux supplémentaires liés à la vérification des fourreaux.

Les travaux de la seconde phase d'aménagement de la zone d'activités ont repris à l'automne dernier. Le revêtement définitif en enrobé de la voirie sera réalisé jusqu'à l'allée cavalière et la couche de finalisation sur la 2^{ème} tranche ne sera pas mise œuvre.

En accord avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises, la commune souhaite clôturer les marchés des entreprises au vu des travaux qui seront réellement réalisés sur le chantier (linéaire et quantitatif).

Le projet d'avenant n° 2 a pour objet la modification dans la masse et dans le contenu des travaux à exécuter par l'entreprise.

Il est rappelé que les travaux d'éclairage public ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité. La commune a bénéficié pour ces travaux d'une subvention de 40 % modulés soit 12 480 €, la participation communale a été fixée à 24 835.20 € HT.

S'agissant des travaux de réseaux électriques réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité, la commune a bénéficié pour ces travaux d'une subvention de 48 % soit 14 304 €, la participation communale a été fixée à 15 496.00 € HT.

Les travaux supplémentaires et en diminution à exécuter par l'entreprise comprennent :

La non réalisation des travaux de télédistribution 2 coffrets : - 560.00 € HT Antenne collective : - 6550.00 € HT	- 7 110.00 €
La non réalisation des travaux d'électricité Basse tension (ces travaux ont été retirés et confiés en partie sous maîtrise d'ouvrage du SDE)	- 51 380.50 €
La non réalisation des travaux de réseau gaz	- 6 510.00 €
La modification des quantités prévues dans l'avenant n°1 pour la vérification des fourreaux ERDF	+ 870.00 €
Montant HT moins value	- 64 130.50 €

Les modifications de travaux à exécuter avant la clôture des marchés engendrent un projet d'avenant n° 2 en moins value pour un montant total de 64 130.50 € HT.

Il en résulte un nouveau montant du marché de 51 235.10 € HT se décomposant comme suit :

Montant initial du marché	108 744.60 € HT
Avenant n° 1	6 621.00 € HT
Avenant n° 2	- 64 130.50 € HT
Nouveau montant du marché	51 235.10 € HT

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 18 mars 2014,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- autorise la passation de cet avenant n° 2 au marché de travaux avec l'entreprise PLANCON BARIAT pour une moins value de 64 130.50 € HT,
- donne délégation à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 2014-59 Zone d'activités du Pont- Mahaud II – Maîtrise d'œuvre – Avenant n° 4

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités du Pont Mahaud, le marché de maîtrise d'œuvre a été confié à la Société SETUR. Des modifications du 1er projet se sont avérées nécessaires notamment les quantitatifs des dossiers de marchés de travaux établis en 2007.

Les travaux de la seconde phase d'aménagement de la zone d'activités ont repris à l'automne dernier. Le revêtement définitif en enrobé de la voirie sera réalisé jusqu'à l'allée cavalière et la couche de finalisation sur la 2^{ème} tranche ne sera pas mise œuvre.

En accord avec la maîtrise d'œuvre et les entreprises, la commune souhaite clôturer les marchés des entreprises au vu des travaux qui seront réellement réalisés sur le chantier. La masse des travaux à réaliser et à suivre par la mission de maîtrise d'œuvre se trouve d'autant diminuée.

L'avenant n° 4 au marché de maîtrise d'œuvre a pour objet de prendre en compte les travaux prévisionnels non réalisés au titre des marchés des entreprises pour les lots 1, 2 et 3.

Marché entreprise lot n°1

- Liaison piétonne entre le giratoire et ZA Pont Mahaud (VC06)	- 9 086,78 € HT
- Option de liaison piétonne sur RD 837 sauf busage et regards	- 14 573,81 € HT
- Revêtement définitif 2 ^{ème} partie rue du Pont Mahaud	- 15 200.00 € HT

Marché entreprise lot n° 2

- Travaux de télédistribution	- 7 110.00 € HT
- Travaux de réseaux Gaz	- 6 510.00 € HT
- Avenant 1 (fourreau ERDF)	+ 6 621.00 € HT
- Modification quantités avenant 1	+ 870.00 € HT

Marché entreprise lot n°3

- Requalification de la RD 837 moins modification sur la ZA	-10 894,59 € HT
---	-----------------

Soit un montant total en moins value de : - 55 884.18 € HT

Il est à noter que le cabinet SETUR a assuré la planification et la coordination des travaux d'électricité basse tension confiés à l'entreprise Forclum (maîtrise d'ouvrage du SDE).

Ces points font suite à l'établissement d'avenants aux marchés des entreprises.

Il convient donc d'établir un avenant n° 4 fixant le montant des honoraires réellement dus au maître d'œuvre.

Le taux d'honoraires de la mission de maîtrise d'œuvre complète étant de 8 % selon la répartition suivante :

Nature des prestations		répartition	Total HT
AVP	Etudes d'avant projet	14%	Réalisé
Projet	Etudes de projet	30%	Réalisé
ACT	Assistance pour la passation contrat de travaux	9%	Réalisé
VISA	Etudes d'exécution et visa	12%	- 536.49
DET	Direction de l'exécution du contrat de travaux	30%	- 1 341.22
AOR	Assistance au MO lors des opérations de réception	5%	-223.54
		100%	
Montant HT Avenant n° 4			- 2 101.25

Il en résulte les incidences financières au contrat de maîtrise d'œuvre :

Montant MARCHE INITIAL		
A- Etudes Préliminaires :	24 175,00 € HT	80 175,00 € HT
B- Maîtrise d'œuvre :	56 000,00 € HT	
AVENANT N° 1 :		7 251,85 € HT
AVENANT N° 2 :		7 940,00 € HT
AVENANT N° 3 :		2 905,00 € HT
AVENANT N° 4 :		- 2 101.25 € HT
NOUVEAU MONTANT DU MARCHE		96 170.60 € HT

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 18 mars 2014,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :
- autorise la passation de cet avenant n° 4 au contrat de maîtrise d'œuvre avec la Société SETUR pour une moins value de 2 101.25 € HT
- donne délégation à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 2014-60 Zone d'activités du Pont-Mahaud II – Vente du lot n° 4

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Par arrêté du 27 septembre 2011, le permis d'aménager a été accordé pour la réalisation d'un lotissement de 10 lots dénommé « Zone d'Activités du Pont Mahaud II » destiné à un usage d'artisanat et de commerce, rue du Pont Mahaud à Pont-Péan.

Par délibération n° 2011-91 du 6 septembre 2011, le conseil municipal a fixé le prix de vente de ces terrains :

- Lots d'une superficie ≤ à 2000 m² : Prix de vente : 33 € HT par m² + TVA due
- Lots d'une superficie > à 2 000 m² : tarif dégressif :
 - Les 2 000 premiers m² : Prix de vente 33 € HT par m² + TVA due
 - Au-dessus du 2 001^è m² : Prix de vente : 30 € HT par m²+ TVA due

Dans le cadre de la commercialisation des lots, la SCI RMB (Réseaux Multi Bretagne) dont le siège est à Servon sur Vilaine, Le Pont du Gué, a pour projet l'acquisition du lot n° 4 d'une superficie de 1 057 m², en vue de la construction d'un bâtiment à usage artisanal. Il s'agit d'une entreprise de courant faible réseau.

Le prix de vente du lot est fixé à 34 881 € hors taxes.

L'avis de France Domaine a été délivré le 17 février 2014.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte la vente du lot n° 4 à la SCI RMB au prix de 34 881 HT € + frais d'acte + taxe sur la valeur ajoutée + frais de bornage + frais de raccordement eau potable et divers.
- désigne l'Office Notarial de Bruz, pour établir l'acte de vente
- autorise M. le Maire à signer l'acte authentique et tout document se rapportant à cette vente.

L'acquéreur remboursera à la commune les frais de bornage de son propre lot et les frais de raccordement au réseau d'eau potable (ces prestations ayant déjà été réglées par la commune).

N° 2014-61 Finances - Budget principal commune 2014 - Décision modificative n°1

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Lors de la vérification annuelle des hydrants et dans le cadre de sa mission de contrôle périodique, la Société Véolia a constaté que 2 poteaux incendie étaient défectueux et présentaient des fuites en pied de poteaux.

Le coût du remplacement de ces 2 hydrants (l'un est face au 32 route de Nantes et l'autre est face au n° 8 Emile Zola) s'élève à 5 496.04 € HT soit 6 595.24 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser une décision modificative n° 1 au budget principal 2014 de la commune, les crédits prévisionnels de 1 500 € inscrits au budget étant insuffisants pour régler la totalité de cette dépense imprévue.

BP 2014	DM1	Section investissement	
CHAP ART OPE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
D21534-162-8	Réseaux d'électrification	- 5 100 €	
D 2152-157-8	Installations techniques	+ 5 100 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- autorise la décision modificative n° 1 au budget principal 2014 de la commune présentée ci-dessus.
- donne délégation à M. le Maire pour signer les devis présentés par la Sté Véolia d'un montant de 5 496.04 € HT et tout document se rapportant à cette décision.

N° 2014-62 Foncier – Sentier du Tellé - Constitution d'une servitude de passage –

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Dans le cadre du projet d'aménagement du sentier longeant le ruisseau du Tellé, la commune a entamé des démarches auprès de la Sté Althique, propriétaire des parcelles ZI 43 et ZI 44, pour constituer une servitude de passage.

Ce droit de passage est consenti pour une durée limitée et s'exercera sur une bande d'une largeur de 3 mètres.

La constitution de servitude est consentie sans aucune indemnité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- donne délégation à M. le Maire pour signer l'acte contenant constitution de servitude qui sera établi par Maître Mallèvre, notaire à Rennes.

Tous les frais d'acte seront supportés par le propriétaire du fonds dominant.

N° 2014-63 Pôle enfance Jeunesse Vie scolaire – Séjours camps Été 2014 – tarifs

Nathalie GAUTIER, conseillère municipale déléguée à la jeunesse, a exposé ce qui suit :

Le Pôle Enfance Jeunesse municipal organisera plusieurs séjours pendant les vacances d'été 2014. Un camp fixe sur un même site aura lieu cet été à Mézières sur Couesnon afin d'éviter les démontages et remontages de matériels.

PRESENTATION DES ACTIVITES

Les budgets prévisionnels ci-dessous sont présentés selon une hypothèse de participation des familles avec un QF de la tranche 3.

► Séjour de 3 jours à Mézières sur Couesnon du 9 juillet au matin jusqu'au 11 juillet 2014 dans l'après midi. 12 enfants (6 à 8 ans) et 2 accompagnateurs.

Séjour en camping avec activités encadrées (Équitation et Escalade).

L'encadrement est assuré par 2 animateurs vacataires de la commune.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 039.32 €	
Participation CAF *	132.84 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 386.74 €	
Participation communale estimée à	519.74 €	25.49 % (moyenne)

* Pas de prestation CAF pour les séjours supérieurs à 5 jours

Prix de revient par enfant hors CAF est de : 170 €

► Séjour de 4 jours à Mézières sur Couesnon du 15 juillet 2014 au matin jusqu' au 18 juillet 2014 dans l'après midi. 12 enfants (8 à 10 ans) et 2 accompagnateurs. Séjour en camping avec activités encadrées (Tir à l'arc, Kayak, escalade).

L'encadrement est assuré par 2 animateurs vacataires de la commune.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 341.50 €	
Participation CA	177.12 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 592.22 €	
Participation communale estimée à	572.16 €	24.44 % (moyenne)
Prix de revient par enfant est de : 195 €		

► Séjour de 5 jours à Mézières sur Couesnon du 21 juillet 2014 au matin jusqu' au 25 juillet 2014 dans l'après midi. 12 jeunes (10 à 12 ans) et 2 accompagnateurs à l'arc et course d'orientation.

L'encadrement est assuré par un animateur et un animateur vacataire de la commune.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	3 100.44 €	
Participation CAF	221.40 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	2 108.30 €	
Participation communale estimée à	770.74 €	24.86 % (moyenne)
Prix de revient par enfant est de : 258 €		

► Séjour de 4 jours à Trémelin du 25 août 2014 au matin jusqu'au 28 août 2014 dans l'après midi. 12 jeunes (9 à 12 ans) et 2 accompagnateurs.

Séjour en camping avec activités encadrées (Équitation, activités nautiques).

L'encadrement est assuré par 2 animateurs vacataires de la commune.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	2 090.50 €	
Participation CAF	177.12 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	1 421.54 €	
Participation communale estimée à	491.84 €	23.53 % (moyenne)
Prix de revient par enfant est de : 174 €		

► Activités équitation 16 enfants (4 à 6 ans) et 2 accompagnateurs au poney loisirs pour une demie journée d'animation (environ 1 heure sur le poney et ½ heure de préparation et de soins). Cette activité se déroulera les mardis 8, 15 et 22 juillet 2014 entre 10h et 11h30, transport en bus. Les animateurs de l'accueil de loisirs accompagneront le groupe.

Le budget prévisionnel global du séjour est de	796.00 €	
Participation CAF	88.32 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	624.00 €	
Participation communale estimée à	83.68 €	10.51 % (moyenne)
Prix de revient par enfant est de : 17 €		

► Séjour jeunes en Bretagne Sud - Séjours de 10 jours du 5 juillet au matin jusqu'au lundi 14 juillet 2014 en fin de journée. 12 jeunes (12 à 15 ans) et 3 accompagnateurs. Séjour en camping (avec piscine couverte et chauffée) avec activités encadrées (Randonnée Palmée, Kayak, Voile (fun boat), baptême de plongée). Transport en mini bus. L'encadrement est assuré par 1 animateur et 2 animateurs vacataires.

Le budget global de l'activité est de	7 192.94 €	
Participation CAF	00.00 €	
Participation des familles (selon hypothèse tarif 3)	4 249.23 €	
Participation communale estimée à	2 943.71 €	40.93 % (moyenne)
Prix de revient par enfant est de : 599 €		

► **Sortie Euro Disney**

Sortie intercommunale à Euro Disney le 28 août 2014 (service jeunesse Pont-Péan, Orgères, St Erblon, Bourgbarré, Corps Nuds)

Jeunes de Pont-Péan : jeunes qui fréquentent l'espace jeunes (12 places limitées, priorité sera donnée aux jeunes ayant participé à l'atelier citoyen du 24 mai 2014.

Le budget communal de l'activité est de	770 €	
Participation CAF	42.28 €	
Participation des familles	303.00 €	
Jeunes ayant participé à l'atelier citoyen 21 €/jeune		
Jeunes n'ayant pas participé à l'atelier citoyen 38 €/jeune		
Participation communale estimée à	422.72 €	54.90 % (moyenne)
Prix de revient par enfant est de : 64 €		

Afin de favoriser le départ des enfants, il est proposé d'adopter le principe de la dégressivité des tarifs selon le quotient familial.

Le conseil municipal est invité à fixer la grille tarifaire des séjours d'été 2014 :

Séjours	Ages	Dates	Nombre de jours	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3	Tarif 4	Tarif 5	Tarif 6	Tarif 7	Tarif 8	Tarif 9
				QF ≥ 2500 €	1700 € ≤ QF < 2500 €	1500 € ≤ QF < 1700 €	1250 € ≤ QF < 1500 €	1050 € ≤ QF < 1250 €	850 € ≤ QF < 1050 €	650 € ≤ QF < 850 €	450 € ≤ QF < 650 €	QF < 450 €
				Base	-10.0%	-15.0%	-20.0%	-30.0%	-45.0%	-60.0%	-70.0%	-80.0%
Mézière sur couesnon	6 - 8 ans	du 9 au 11 juillet 2014	3 jours	136	122	116	109	95	75	54	41	27
Mézière sur couesnon	8-10 ans	du 15 au 18 juillet 2014	4 jours	156	140	133	125	109	86	62	47	31

Mézière sur couesnon	10 - 12 ans	du 21 au 25 juillet 2014	5 jours	207	186	176	165	145	114	83	62	41
Trémelin	9-12 ans	du 25 au 28 août 2014	4 jours	139	125	118	111	98	77	56	42	28
Activités équitation	4 - 6 ans	8, 15 et 22 juillet 2014	La prestation	15	14	13	12	11	8	6	5	3
Séjour jeunes BRETAGNE SUD	12 - 15 ans	du 5 au 14 juillet 2014	10 jours	417	375	354	333	292	229	167	125	83
Séjour jeunes 15 - 18 ans	15 - 18 ans	du 15 au 24 juillet 2014	10 jours	Organisation du séjour encours								

Tarifs Sortie Euro Disney

- Jeune ayant participé à l'atelier citoyen 21 €
- Jeune n'ayant pas participé à l'atelier citoyen 38 €

Il est rappelé les critères d'attribution des places (inchangés depuis 2011) :

- fréquentation des structures municipales (ALSH, 10-14 ans, local jeunes) durant l'année
- quotient familial
- nombre de participation aux camps des années précédentes
- ordre d'inscription

Pour les familles dont les enfants ont été retenus pour participer à ces séjours, une avance de 20 % sera demandée sur la facturation du mois de mai 2014.

Les parents volontaires pour le covoiturage seront remboursés à hauteur de 0.15 € par kilomètre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- adopte ces propositions et les tarifs présentés.

N° 2014-64 Culture – Bibliothèque municipale – Dons de livres à une association

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

Les livres de la bibliothèque appartiennent au domaine public de la collectivité à partir du moment où ils ont été enregistrés sur un registre d'inventaire ou dans un catalogue informatique.

Dans le cas d'un don, d'un échange, d'une vente ou d'une destruction, il est important de respecter les règles juridiques suivantes : il faut, au préalable, transférer les livres dans le domaine privé de la collectivité en établissant un acte formel de désaffectation auprès de la mairie. La bibliothèque transmet la liste des ouvrages retirés des collections au conseil municipal qui décide la désaffectation.

Un certain nombre de livres, en service depuis quelques années à la bibliothèque, sont dans un état ne permettant plus une utilisation normale et doivent être réformés (livres hors d'usage : doublons, contenus périmés, cassés, très abimés, peu ou très peu empruntés).

La liste de ces ouvrages a été recensée par la responsable de la bibliothèque municipale.

Il est envisagé de faire un don de 188 livres triés (doublons, livres très peu empruntés etc) à titre gratuit à l'association CSF de Pont-Péan.

Le conseil municipal est invité à :

- accepter de faire ce don à titre gratuit à l'association CSF de Pont-Péan
- donner délégation à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à cette décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- accepte de faire ce don à titre gratuit à l'association CSF de Pont-Péan
- donne délégation à M. le Maire pour signer tout document se rapportant à cette décision.

N° 2014-65 Culture - Festival Mine de Polars 3ème édition – Frais de déplacement des auteurs –

Jean-Luc GAUDIN, Maire, a exposé ce qui suit :

En complément à la délibération n° 2014-55 du 25 février 2014, Il est proposé que la commune prenne en charge les frais de déplacement par le train des auteurs invités sur le salon « Mine de Polars » organisé à l'Espace Beausoleil, les 12 et 13 avril 2014.

Deux solutions peuvent se présenter : soit le remboursement des frais engagés sur présentation de justificatifs, soit l'achat de billets de train par la commune (étant précisé qu'il s'agit de billets SNCF de 2^{ème} classe).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- adopte ces dispositions.

N° 2014-66 à 72 Urbanisme – DPU – DIA

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de renoncer à exercer son droit de préemption sur les biens situés :

- ZAC du Lizard 2^{ème} tranche – lot 2-13 de 247 m²
- Propriété bâtie 7 rue de Bellevue
- propriété bâtie 3 allée de la Lande
- propriété bâtie 17 allée des Ajoncs
- propriété bâtie 3 allée de la Fontaine Blanche
- parcelle ZA 172 « Fontaine Blanche »
- parcelle ZA 173 « Fontaine Blanche »

Délégations des attributions du conseil municipal au maire (art. L.2122.22 du C.G.C.T.)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération du conseil municipal n° 2008-066 du 1er avril 2008 portant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire ;

Les décisions suivantes ont été prises :

Date	Service	Objet de la dépense	Prestataire	Montant TTC
26.02.2014	Mairie	Frais d'avocat : procédure en appel - Cour administrative d'appel de Nantes (CAT NAT 2010)	Me Bonnat	1 800
17/02/2014	ESPACE BEAUSOLEIL	trio Ewen Delahaie Favennec	Ipsiti production	3 165
25/02/2014	Défense incendie	remplacement de poteau incendie - Route de Nantes - Clinique Philae suite sinistre	VEOLIA EAU	3 199.73
07/03/2014	RESEAUX	Effacement de réseau ligne HTA rue de la Cave Donjean	ERDF	18 792.48
18/03/2014	Espace Beausoleil	Remplacement de 2 moteurs de ventilation –hall et local jeunes	Thermique de L'Ouest	498.00

Informations diverses

M. le Maire apporte les informations suivantes :

- Affaire Jouvance – Prémption

Mme Jouvance envisage de retirer sa requête au Tribunal Administratif dans le cadre de l'affaire qui l'oppose à la commune.

- Sécheresse été 2010 – Non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle – Appel du jugement du 31 décembre 2013 – Cour administrative d'appel de Nantes

Suite à un contact pris avec le BRGM, un dossier va être constitué afin d'apporter des éléments et prouver que les critères pris par Météo France ne sont pas suffisants pour prendre en compte la spécificité des sols à Pont-Péan.

- Affaire Danger – Syndicat intercommunal d'assainissement

M. Danger a formé un pourvoi en cassation à l'encontre de la décision rendue en dernier ressort.

- L'utilisation de la cigarette électronique dans les lieux publics fermés et couverts.

L'utilisation de la cigarette électronique dans les lieux publics fermés ou couverts n'est soumise à aucune réglementation.

L'utilisation de la cigarette électronique dans ces lieux et notamment la salle de sports sera interdite.

Nathalie GAUTIER, déléguée à la jeunesse, rappelle la mise en place d'espace de prévention lors des manifestations festives et temps forts jeunesse dans les communes en 2012 et 2013.

Elle présente la démarche initiée sur le projet de charte locale du « groupe de travail pour la prévention santé jeunesse » suite aux rencontres avec les élus Jeunesse des 7 communes du canton. Ce groupe de travail est composé des élus et des professionnels à la jeunesse de ces communes, de l'infirmière du collège de Chartres, et d'un représentant du service social du CDAS de Chartres.

Les missions envisagées par le groupe de travail sont de prévenir les conduites à risques sur l'espace public du territoire du canton, de proposer des actions de sensibilisation, de prévention à destination des jeunes, des parents, des professionnels, de co –construire des actions et des outils de prévention et de réduction des risques intercommunaux et de proposer une communication tout au long de la démarche.

Pont-Péan, le 19 mars 2014

Le Maire,

Jean-Luc GAUDIN